



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

---

**AVIS DE PROMULGATION**  
(conformément à l'article 451 CM)

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-01-302**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus le 12 janvier 2026 :

---

**RÈGLEMENT 2026-01-302**

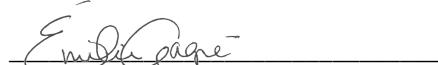
**DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026**

---

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 4118, route 112, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

**Ce règlement entre en vigueur selon la loi.**

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 14 janvier 2026

  
Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 14e jour du mois de janvier 2026, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

  
Directrice générale et greffière-trésorière